

# Protection Sociale Complémentaire



ENGAGÉ·ES POUR  
LA DÉFENSE DE LA  
SECURITÉ SOCIALE

## LA QUESTION DE LA PREVOYANCE



Deux cas :

- 1er cas : Vous êtes adhérent·e actuellement à la mutuelle MGEN

il faut comprendre que, jusqu'au 1er mai 2026, vous restez adhérent·e MGEN mutuelle santé + la prévoyance qui fait partie des contrats actuels.

À partir du 1er mai 2026 il y a déconnexion entre mutuelle santé d'un côté et prévoyance de l'autre.

# Protection Sociale Complémentaire

## LA QUESTION DE LA PREVOYANCE (2)



ENGAGÉ-ES POUR  
LA DEFENSE DE LA  
SECURITE SOCIALE

Depuis début janvier nous sommes en train de faire l'affiliation à la mutuelle santé. Pour la prévoyance un contrat collectif sera proposé par la MGEN mais pas avant plusieurs semaines.

Ce contrat collectif a été négocié au niveau ministériel pour être le plus couvrant possible. Il n'y a aucune obligation à y souscrire mais nous conseillons fortement de souscrire à une prévoyance (c'est important d'avoir une couverture prévoyance). Mais il faut savoir qu'aucune obligation n'existe et **vous pouvez aussi souscrire à une autre prévoyance.**

# Protection Sociale Complémentaire



ENGAGÉ·ES POUR  
LA DÉFENSE DE LA  
SÉCURITÉ SOCIALE

## LA QUESTION DE LA PREVOYANCE (3)

**- 2ème cas : Vous n'êtes pas adhérent·e actuellement à la mutuelle MGEN**

Il faut comprendre que, jusqu'au 1er mai 2026, vous restez adhérent à votre mutuelle + prévoyance si vous en avez une.

À partir du 1er mai vous serez obligatoirement (sauf cas rare de dispense) affilié·e à la mutuelle santé MGEN (affiliation en cours) et donc veillez à résilier votre mutuelle santé actuelle à la date du 1er mai.

Concernant la prévoyance, vous pourrez souscrire au contrat collectif négocié au ministère (date inconnue à ce jour) ou conserver celui que vous avez ou ne pas en avoir (non conseillé).

**Problématique actuelle concernant des mails de la MGEN que certains collègues reçoivent ->**



ENGAGÉ-ES POUR  
LA DEFENSE DE LA  
SECURITE SOCIALE

**Les seuls collègues qui reçoivent des mails concernant la prévoyance sont des adhérents de la MGEN actuellement.**

**VIGILANCE** : ce mail, peu clair, propose d'adhérer, en attendant le contrat collectif négocié, à un contrat de prévoyance individuelle.

Ce contrat individuel pourra être interrompu en cas d'adhésion au contrat collectif (à priori plus couvrant et moins cher) mais ce sera une démarche personnelle. Il n'y aurait pour le moment aucun automatisme mais la FSU agit pour que ce le soit.

## Problématique mails MGEN (2)



ENGAGÉ-ES POUR  
LA DEFENSE DE LA  
SECURITE SOCIALE

Intérêt de souscrire à la prévoyance individuelle :  
pas d'interruption de la couverture prévoyance.

C'est le mieux à faire en attendant la possibilité  
de pouvoir s'inscrire au contrat collectif négocié  
qui ne sera probablement pas disponible au 1er  
mai 2026, mais :

- Il faudra être vigilant à l'ouverture du contrat  
collectif pour passer sur celui-ci
- Démarche de la MGEN mal ressentie à cause  
d'une communication “maladroite” (pour être  
gentil).
- dans tous les cas on vous conseille de prendre  
une prévoyance mais la meilleure possible.